

Communiqué du Secours Catholique

8 janvier 2007

Le Secours Catholique se réjouit de l'annonce d'un changement radical dans l'accueil des personnes à la rue.

Paris, le 08 janvier 2007

Le Secours Catholique se félicite des nombreuses avancées annoncées par le gouvernement pour répondre aux différentes revendications de la charte du Canal St Martin, dont notre association est signataire, et qui reprend pour l'essentiel des constats et propositions portées depuis plusieurs années par les associations de lutte contre l'exclusion.

Ainsi la transformation « radicale » de l'accueil dans les centres d'hébergement d'urgence et la « non remise à la rue » des personnes accueillies constituent une réelle avancée pour la dignité et l'insertion des personnes sans domicile fixe. Elles pourront ainsi bénéficier d'un hébergement stable et de qualité, élément indispensable pour mettre en place un réel travail d'accompagnement social et de réinsertion.

La seconde avancée majeure concerne la mise en place progressive d'un droit au logement opposable, joint à un effort durable de construction de logements « très sociaux » de type PLAI ou PLUS. Cet effort devrait permettre une amélioration importante de la situation des personnes les plus en difficulté mais aussi des familles précaires ou mal logées.

Le Secours Catholique sera attentif au suivi et à la mise en application de ces mesures en 2007, et s'engage à faire partie du comité de suivi de ce programme

Notre association est également prête à s'associer à la recherche de solutions adaptées pour les personnes actuellement sans abris et sous tentes en lien avec la FNARS et la DDASS.

Secours Catholique, délégation du Var
04 94 89 72 00

sc-toulon@secours-catholique.asso.fr

Communiqué du 3 janvier :

http://www.secourscatholique.org/communiqu_e_1072.htm